Espace Régine Scelles de la fédération EPN-R

Mode d'emploi

Table des matières

1. L'espace Régine Scelles 2

Qu'est-ce que l'espace Régine Scelles ? 2

Qui sont Hassna Outaleb et le.la vacataire ? 2

Qu'est-ce que le comité des usagers, quelle est sa fonction? 2

Qu'est ce qu'un ou une référent.e de salle, quand le ou la contacter ? 2

C'est quoi la charte d'utilisation de la plate-forme ? 2

Comment fait-on pour réserver une salle ? 3

Comment obtenir un badge d'accès? 3

Comment fait-on pour ouvrir les salles ? 4

A propos des participants à une recherche 4

A propos du cahier d'activité de la plateforme 4

2. La salle des doctorant.e.s de l'UFR SPSE 4

Comment fait-on pour avoir accès à la salle des doctorant.e.s de l'UFR SPSE? 4

L'accès à des étudiants non-doctorant.e.s est-il possible ? 5

3. Comment commander du matériel ? 5

Pour la plateforme 5

Pour la salle des doctorant.e.s 5

1. L'espace Régine Scelles

Qu'est-ce que l'espace Régine Scelles ?

Une plate-forme de recherche est installée au rez-de-chaussée du bâtiment Zazzo (ancien bâtiment C). Elle est adossée à la fédération EPN-R dont l'objectif est de soutenir l'activité de recherche des chercheur·e·s et des enseignant·e·s-chercheur·e·s des UFRs SPSE et STAPS.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site de la fédération EPN-R.

Qui sont Hassna Outaleb et le ou la vacataire ?

Hassna Outaleb et le.la vacataire seront vos interlocutrices privilégiées pour tout ce qui concerne la plateforme (et la salle des doctorants). Quelle que soit la question que vous vous posez, c'est à elles qu'il faut écrire un mail en priorité.

Hassna est présente à la plate-forme du mardi au jeudi et en télé-travail le lundi et vendredi.

Mails :

- Hassna Outaleb : houtaleb@parisnanterre.fr
- Vacataire : Camille Courbe : plateformeEPN-R@gmail.com

Qu'est-ce que le comité des usagers, quelle est sa fonction ?

Le comité des usagers s'assure du bon fonctionnement de l'espace Régine Scelles et de la salle des doctorants de l'UFR SPSE.

Lorsque des dysfonctionnements sont repérés, le comité propose des solutions.

Le comité propose également des pistes pour améliorer le fonctionnement.

Les usagers peuvent donc saisir le comité pour signaler des dysfonctionnements, des dégradations, ou encore soumettre des propositions d'améliorations. Si vous souhaitez contacter le comité des usagers, envoyez un mail à Hassna Outaleb (voir contact ICI) qui fera suivre votre demande.

Qu'est ce qu'un ou une référent.e de salle, quand le ou la contacter ?

Certaines salles (Babylab, Réalité virtuelle et salle d'expérimentation individuelle E), contiennent du matériel fragile. Si vous avez besoin de l'utiliser, il sera nécessaire de contacter le ou la référent.e de la salle pour obtenir l'autorisation d'utiliser cette salle et/ou son matériel.

Dans ce cas, contactez d'abord Hassna Outaleb (voir contact ICI) qui vous mettra en relation avec le bon interlocuteur.

C'est quoi la charte d'utilisation de la plate-forme ?

La charte d'utilisation est un document que vous devez télécharger ICI, lire attentivement, signer et envoyer au vacataire en même temps que toute demande d'accès à la plate-forme ou à son agenda (voir infra).

Etant donné que la plate-forme est un lieu collectif, chacun est garant de son bon fonctionnement. La charte vous engage à respecter les règles d'organisation de cet espace.

Comment fait-on pour réserver une salle ?

Avant d'effectuer les démarches ci-dessous, signalez votre intention d'accéder à l'agenda de la plateforme au vacataire (voir contact ICI) en lui envoyant la charte d'utilisation dûment signée (voir C'est quoi la charte d'utilisation de la plate-forme ?).

Les créneaux à la plateforme se réservent sur un google agenda dont le vacataire vous donnera les codes d'accès.

Attention, lorsque vous réservez un créneau, il est très important d'indiquer votre mail et/ou votre numéro de téléphone pour être joignable par d'autres usagers qui auraient besoin de la salle dans la même période et auraient de fortes contraintes. Aussi, lorsque vous créez un créneau, veillez à le relier à la bonne salle (voir capture d'écran ci-après).

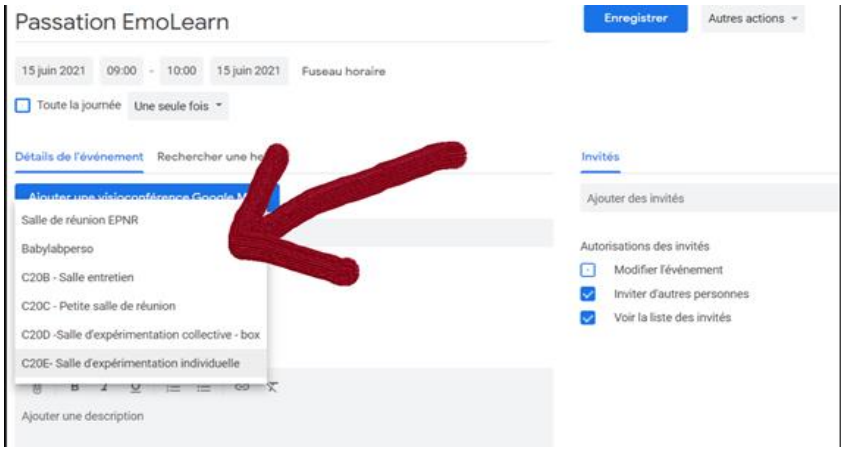

Comment obtenir un badge d'accès ?

Pour obtenir un badge, vous devez contacter le ou la vacataire (voir contact ICI) qui vous enverra les documents nécessaires.

Les conditions d'accès à la plateforme dépendent de votre statut.

Titulaires de l'UPN

Si vous avez un badge (qui donne accès aux ascenseurs et au parking) qui ne vous donne pas accès à la plateforme : Écrivez un mail au vacataire (voir contact ICI) qui autorisera le bureau des badges à activer votre carte badge pour l'espace C20.

Si vous n'avez pas encore de carte badge, il faut vous en faire créer un. Dans ce cas, adressez-vous au secrétariat de votre UFR.

Doctorant.e.s ou ATER de l'UPN

Si vous avez un badge (qui donne accès aux ascenseurs et au parking) qui ne vous donne pas accès à la plateforme, vous devez écrire un mail au vacataire (voir contact ICI), avec votre directeur de labo en copie. Le ou la vacataire autorisera le bureau des badges à activer votre carte badge pour l'espace C20.

Joignez la charte d'utilisation dûment signée à votre mail si cela n'a pas déjà été fait (voir C'est quoi la charte d'utilisation de la plate-forme ?).

Si vous n'avez pas encore de carte badge, il faut vous en faire créer un. Dans ce cas, adressez-vous au secrétariat de votre UFR.

Usagers hors UPN ou étudiant de master

Il est possible de créer des badges pour les extérieurs et/ou les étudiants de master, sur des périodes prédéterminées.

Dans ce cas, adressez-vous au vacataire afin qu'elle fasse une demande de badge donnant l'accès à la C20.

Joignez la charte d'utilisation dûment signée à votre mail si cela n'a pas déjà été fait (voir C'est quoi la charte d'utilisation de la plate-forme ?).

Comment fait-on pour ouvrir les salles ?

Contactez Hassna Outaleb ou le.la vacataire pour connaître la procédure d'ouverture des salles. Si vous n'avez pas signé la charte utilisateur (voir C'est quoi la charte d'utilisation de la plate-forme ?), vous ne pourrez pas avoir accès aux salles.

Il arrive à certaines périodes creuses de l'année que les portes principales soient fermées (la porte d'entrée la plate-forme et/ou la porte d'accès aux salles). Nous n'avons pas ces clés. Dans ce cas, il faut s'adresser à l'accueil pour les faire ouvrir (ce qui peut mettre un certain temps).

A propos des participants à une recherche

Les participants n'ont pas besoin de signer la charte d'utilisation pour accéder à la plateforme. Par contre, ils ne doivent en aucun cas y rester seuls. Un responsable de la recherche, ayant signé la charte d'utilisation, doit être présent dans les lieux lorsqu'un participant est présent.

Si des participants viennent en groupe pour les besoins d'une recherche, ils doivent attendre à l'extérieur de la plateforme.

A propos du cahier d'activité de la plateforme

Lorsque vous effectuez une recherche au sein de la plateforme :
En premier lieu vous devez **toujours** vous inscrire sur le feuillet du cahier d'activité de la plateforme. Le cahier/feuillet est à votre disposition, en évidence, sur le bureau en salle A (bureau-secrétariat). Vous devez donner toutes les informations demandées.

2. La salle des doctorant.e.s de l'UFR SPSE

Comment fait-on pour avoir accès à la salle des doctorant.e.s de l'UFR SPSE?

Une salle au Bâtiment Bianca et René Zazzo (C) salle C 14 est dédiée aux doctorants de l'UFR SPSE. Pour y accéder, il faut au préalable avoir signé la charte d'utilisation de la salle des doctorants, disponible sur le site de la fédération. La charte doit être déposée à Hassna Outaleb qui vous donnera alors le code d'accès à la salle (qui doit rester confidentiel).

L'accès à des étudiants non-doctorant.e.s est-il possible ?

Hormis les doctorants de l'UFR SPSE, seuls des post-doctorants ou des étudiants de master en stage long de recherche au sein d'un des laboratoires de l'UFR SPSE peuvent obtenir l'accès à la salle des doctorants.

La demande d'autorisation doit être envoyée à Hassna Outaleb et sera étudiée par les responsables de l'espace Régine Scelles et le comité d'usager de la salle des doctorants. L'autorisation dépendra du taux d'utilisation de la salle à la période concernée.

Une fois l'autorisation obtenue, l'étudiant devra avoir signé la charte d'utilisation de la salle des doctorants, également disponible sur le site de la fédération. La charte doit être déposée …

Les autres étudiants de master ou de licence peuvent entrer dans la salle des doctorants pour travailler avec l'un d'eux, mais ne peuvent pas obtenir le code d'accès à la salle.

3. Comment commander du matériel ?

Pour la plateforme

Toute demande d'achat liée au bon fonctionnement de la plateforme doit être adressée à Hassna Outaleb (voir contact ICI) par un titulaire de la fédération EPN-R ou par un représentant des doctorants au comité d'usager (voir partie Qui est membre du comité d'usagers de la plate-forme?). La demande sera soumise au conseil de la fédération EPN-R.

Les demandes validées par le conseil seront transmises à Zohore Bennaceur, la gestionnaire de la fédération EPN-R. La personne à l'origine de la demande devra alors fournir les devis et/ou les références.

Pour la salle des doctorant.e.s

Toutes demandes d'achat liées au bon fonctionnement de la salle des doctorants doivent être adressée, par les représentants des doctorants au comité d'usager à Hassna Outaleb (voir contact ICI). La demande sera soumise au conseil de la fédération EPN-R.

Les demandes validées par le conseil seront transmises à Zohore Bennaceur, la gestionnaire de la fédération EPN-R. La personne à l'origine de la demande devra alors fournir les devis et/ou les références.